

Rapport du Président

Commission Permanente du vendredi 4 septembre 2009

Service instructeur Service Administration et Finances N° CP-2009-11-3-11

Service consulté

CONVENTION ENTRE L'ETAT ET LE DÉPARTEMENT RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION DU PARC DE L'ÉQUIPEMENT

AVENANT N° 10 À LA CONVENTION N° 48/1993

Résumé: Le présent rapport a pour objet d'approuver les termes de l'avenant n° 10 à la convention n°48-1993, portant sur la commande de travaux et de prestations de service au Parc de l'Equipement pour l'année 2009.

L'avenant n° 10 à la convention n° 48-1993, joint au présent rapport, porte sur les deux points suivants :

1. La commande pour l'année 2009 de travaux et prestations de service

Cette commande est concrétisée par l'annexe 3 pour le Département, et par l'annexe 4 pour l'Etat. Ces annexes sont jointes à l'avenant présenté.

2. <u>Le programme pluriannuel d'investissement en matériels pour la période 2008/2010</u>

Ce programme présenté aux annexes 7a et 7b de l'avenant est reconduit pour les années 2009 et 2010. Son contenu sera adapté aux besoins des services, en fonction des transferts.

Je vous propose de bien vouloir :

- approuver les termes de l'avenant n°10 à la convention n° 48/1993 relatifs à la mise à disposition du Parc de l'Equipement. Le projet d'avenant est joint au présent rapport,
- m'autoriser à signer et à exécuter cet avenant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

CONVENTION ENTRE LE PREFET ET LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DU PARC DE L'EQUIPEMENT EN DATE DU 30 AVRIL 1993



AVENANT N° 10 à la convention n° 48-1993

- **VU** la convention entre le Préfet et le Président du Conseil Général du Haut-Rhin relative à la mise à disposition du Parc de l'Equipement en date du 30 avril 1993 ;
- **VU** les avenants successifs et en dernier lieu l'avenant n° 9 en date du 30 octobre 2008 ;

Entre:

- l'Etat représenté par le Préfet du Haut-Rhin, Monsieur Pierre-André PEYVEL, ci-après désigné par l'« Etat »,

d'une part,

 le Département du Haut-Rhin, représenté par le Président du Conseil Général, Monsieur Charles BUTTNER, agissant par délibération de la Commission Permanente en date du, ci-après désigné par le « Département »,

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

L'article 13 de la convention du 30 avril 1993 introduit par l'avenant n° 4 est modifié comme suit :

ARTICLE 1

La commande pour 2009 est fixée dans l'annexe 3 pour le **Département** et l'annexe 4 pour l'**Etat**.

ARTICLE 2

Le programme pluriannuel 2008 – 2010 d'investissement en matériels figurant aux annexes 7a pour le **Département** et 7b pour l'**Etat** est reconduit pour ce qui concerne les montants prévisionnels des années 2009 et 2010. Le contenu précis des acquisitions à réaliser sera adapté aux besoins des services en fonction des transferts et des priorités.

ARTICLE 3

Tous les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Fait à Colmar, le

Pour le Département Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin, Pour l'Etat Le Préfet du Haut-Rhin,

Monsieur Charles BUTTNER

Monsieur Pierre-André PEYVEL

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PARC DE L'EQUIPEMENT

SSS

Commande du Département Pour l'année 2009

-						
T	2	2	1 /	2	11	V
- 1	1	α	v	α	u	Ā

- Glissières de sécurité (convois exceptionnels)	600 000 €
- Signalisation horizontale	800 000 €
- Fauchage – débroussaillage	70 000 €
- Curage ou création de fossés	300 000 €
- Point à temps automatique	500 000€
- Terrassement, transport	0 €
Divers et VH	150 000 €

Montant global 2 420 000 €

Prestations de service

TOTAL GENERAL 6 430 000 €

	3 550 000 €
	260 000 €
	60 000 €
	140 000 €
Montant global	4 010 000 €
	Montant global

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PARC DE L'EQUIPEMENT

SSS

Commande de l'Etat Pour l'année 2009

Travaux

- Glissières de sécurité et convo	is exceptionnels	300 000€
- Signalisation horizontale		480 000 €
- Fauchage - débroussaillage		0 €
- Curage ou création de fossés		0 €
- Point à temps automatique		0€
- Terrassement, transport		0€
- Divers		20 000 €
	Montant global	800 000 €

Prestations de service

TOTAL GENERAL: 2 485 000 €

- Engins d'exploitation		1 200 000 €
- Véhicules de liaison		370 000 €
-Autres prestations		50 000 €
- Radios		60 000 €
	Montant alabal	1 685 000 €
	Montant global	1 000 000 €

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PARC DE L'EQUIPEMENT

Investissement en matériel à réaliser pour le compte du Département du Haut Rhin

Programme pluriannuel

Matériels	PROGRAMME 2008		PROGRAMME 2009		PROGRAMME 2010	
	nbre	Montant TTC	nbre	Montant TTC	nbre	Montant TTC
Véhicules légers petites berlines ess ou diesel	0	0	0	0	0	C
véhicules utilitaires diesel	5	75 000	3	45 000	2	30 000
Fourgons y compris aménagement	6	240 000	8	350 000	9	390 000
Camions						
PL	1	200 000	3	500 000	3	500 000
Matériel de fauchage						
tracteur + équipement faucheuses frontale	1	110 000	1	110 000	1	110 000
broyeur de branche Tondeuses autoportée	1	40 000				
Matériel VH						
Saleuses	6	155 000	4	120 000	4	120 000
Lames de déneigement fraise à neige	1	270 000	4	55 000	4	55 000
Radios		10 000		15 000		15 000
Petits matériels		40 000		40 000		40 000
Matériels de signalisation (FLR	remorque)	50 000	2	40 000	1	40 000
Matériel spécifiques Parc PATA		60 000		300 000		
TOTAL		1 250 000		1 575 000		1 300 000
RU attendu prévisionnelle		1 150 000		1 250 000		1 250 000

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PARC DE L'EQUIPEMENT

Investissement en matériel à réaliser pour le compte de l'Etat

Programme pluriannuel

Matériels	PROGRAMME 2008		PROG	PROGRAMME 2009		PROGRAMME 2010	
	nbre	Montant TTC	nbre	Montant TTC	nbre	Montant TTC	
Véhicules légers petites berlines ess ou diesel	0	0	0	0	0	0	
véhicules utilitaires diesel	11	177 000	7	105 000	7	105 000	
Fourgons y compris aménagement	4	164 000	7	300 000	7	300 000	
Camions							
PL	0	0	1	170 000	1	170 000	
Matériel de fauchage							
équipement tracteur ste croix Tondeuse autoportée	1	59 000 30 000	0	0	0	0	
Matériel VH							
Saleuses	0	0	4	120 000	4	120 000	
Lames de déneigement	0	0	4	55 000	4	55 000	
Centrale à saumure			0	0	0	0	
Radios		0		20 000		20 000	
Petits matériels		0		40 000		40 000	
Matériels de signalisation (FLR	remorque,	24 000	3	45 000	3	45 000	
Matériel spécifiques Parc		90 000		130 000		130 000	
TOTAL		544 000		985 000		985 000	
RU attendu prévisionnelle		950 000		980 000		980 000	

Programme notifié par DR le 24 mars 2008